

LES JEUNES ENCRIERS
en partenariat avec la ville de Parmain
proposent un

Concours de mini-nouvelles littéraires



RÈGLEMENT

Art.1 À l'occasion du *Printemps des Lettres Parmain 2016* qui se tiendra le 20 mars 2016 à Parmain, LES JEUNES ENCRIERS proposent, en partenariat avec la ville de Parmain, un concours de mini-nouvelles sur le thème : « *Instants de Gourmandises* ». Ce concours est organisé du 1er octobre 2015 au 30 janvier 2016.

Art.2 Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones à partir de 18 ans, résidant en France ou à l'étranger. Les œuvres soumises à l'appréciation du jury, ne doivent pas avoir fait l'objet d'autres parutions ou éditions, ni avoir été primées lors d'autres concours.

Art.3 Les concurrents s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent à défaut de quoi, tout plagiat reconnu serait éliminatoire.

Art.4- Les membres du jury ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

Art.5 Ne pourront concourir que les manuscrits en langue française répondant au thème choisi : « *Instants de Gourmandises* »

Art.6 Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera l'élimination du texte.

Art.7 Les nouvelles proposées ne pourront pas dépasser 3 pages ou 7500 signes. Les textes seront présentés sur format A4 (21 x 29, 7) police *Times* en corps 12.

Art.8 Chaque auteur pourra concourir sur **un ou plusieurs textes (max. 3)** sous son nom ou son nom d'auteur.

Art.9 Les textes proposés au jury, pour lecture et appréciation, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...).

Art.10 Les textes seront envoyés en **5 exemplaires, paginés, agrafés**, accompagnés du bulletin d'inscription mentionnant le nom patronymique, l'éventuel nom d'auteur, adresse postale, téléphone et email. Une enveloppe timbrée aux coordonnées de l'auteur sera jointe par les personnes ne disposant pas d'adresse

email. Adresse d'envoi : LES JEUNES ENCRIERS 54, rue de Ronquerolles 95620 Parmain.

Art.11 La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au **30 janvier 2016**.

Art.12 Tous les candidats sont invités à la remise des prix au cours de laquelle les lauréats seront désignés, et qui aura lieu **le dimanche 20 mars 2016, lors du Printemps des Lettres, à Parmain**.

Art.13 Les œuvres seront jugées selon leur originalité, leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si la qualité des textes est jugée insuffisante.

Art.14 Les lauréats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte. La participation au concours suppose l'adhésion pleine et entière du présent règlement.

✍ ----- ✍

Les Jeunes Encriers

LES JEUNES ENCRIERS est la dénomination d'une association à but non lucratif fondée en 2006, active dans le domaine de la promotion de la langue française et la lutte contre l'illettrisme. Elle organise depuis sa fondation, le concours *Graines de Plumes*¹ et propose des ateliers tout public.

En tant qu'association, toutes nos actions et réalisations sont effectuées par des bénévoles. Si vous souhaitez nous soutenir, vous pouvez adhérer pour 15€/an. LES JEUNES ENCRIERS s'inscrivent dans une volonté de dynamique culturelle, particulièrement orientée vers l'écriture ou l'oralité de la langue française. En adhérant, vous nous permettez de développer nos actions, vous participez à l'aide à l'édition que nous apportons aux auteurs, et pourrez bénéficier d'une réduction substantielle sur toutes nos parutions.

Plus d'infos : mariejasmain1@gmail.com

Et n'oubliez pas !



¹ *Graines de Plumes* a été créé en 2004 par Lelia